DÉLIBERATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

AUPRÈS DE ………….. *(organisme d’accueil)*

Le ............ (date), à ........... (heure), en ........... (lieu), se sont réunis les membres du conseil ……….. (*organe délibérant*), sous la présidence de ...... (nom, prénom, fonction).

Étaient présents : ...... (noms et prénoms des membres présents).

Était absent(e) excusé(e) (ou : Étaient absents excusés) : ...... (noms et prénoms du ou des membres absents).

Monsieur (ou : Madame)...... (nom, prénom) a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Le/La maire (ou : Le/La président.e) rappelle au conseil que, conformément à l'article 1er du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Le/La maire (ou : Le/La président.e) informe l'assemblée qu'afin de favoriser l'action de l'administration locale dans le domaine ...... (*préciser l'objectif de la mise à disposition*), un fonctionnaire titulaire/un agent contractuel en contrat à durée indéterminée est mis à disposition de ...... (*nom de l'organisme d'accueil*), à compter du ...... (*date*) pour une durée de ...... (*maximum 3 ans, éventuellement renouvelable*), pour y exercer à temps complet (ou : à raison de ...... heures par semaine) les fonctions de ...... *(indiquer la nature et le niveau hiérarchique des fonctions*). Son expérience et ses connaissances professionnelles permettront à cet organisme d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions.

En outre, en application de l'article L.512-15 du code général de la fonction publique et de l’article 2 II du décret du 18 juin 2008 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient :

* entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché ;
* auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) ;
* auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ou d'un État étranger.

Le/La maire (ou : Le/La président.e) propose à l'assemblée,

Afin de ...... (*motiver l'aide financière* *que constitue la mise à disposition gratuite ou à coût réduit pour l'organisme d'accueil*),

D'exonérer ...... (*nom de l'organisme d'accueil*) totalement (ou : partiellement à raison de ...... % de leur montant) du remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition du fonctionnaire titulaire du grade de ......, pour la totalité (ou, par exemple : la première année) de la période de mise à disposition, soit ...... (*maximum 3 ans*).

Il est rappelé que le fonctionnaire/le contractuel est mis à disposition pour exercer les fonctions de ...... (*fonctions)*.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre ...... (*nom de la collectivité d'origine*) et ...... (*nom de l'organisme d'accueil*).

**Décide**

Le conseil …….. (*organe délibérant*), après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

,

À l'unanimité des membres présents (ou : par ...... voix pour, ...... voix contre et ...... abstentions),

Décide d'adopter la proposition du maire (ou : du président), soit ...... (reformuler la décision) à compter du ...... (date).

Fait à ...... (lieu), le ...... (date)

Le/La maire (ou : Le/La président.e)...... (Nom, prénom) ((ajouter éventuellement, en cas de délégation, la qualité du signataire))

*(Signature)*

Transmis au représentant de l'État le : ...... (date de la transmission)

Publiée le : ...... (date de la publication)